

**Création d'un espace de travail
Bâtiment 209 – S1
IFREMER
1625 Rte de Sainte-Anne - 29280 Plouzané**

Maîtrise d'ouvrage :

IFREMER

1625 route de Sainte-Anne
29280 PLOUZANE



Maîtrise d'œuvre :

F2B CONSTRUCTION

120 Rue de Kerervern - 29490 GUIPAVAS
Tel : 02 29 05 83 49 - Port : 07 85 93 39 43
contact@f2bconstruction.com



BET Fluides et Electricité :

BECOME 29

490 Rue Augustin Jacq - 29200 BREST
Tel : 02 98 39 06 97
become29@become29.fr



BET Structures :

ESL

75 Rue Jules Janssen, 29490 Guipavas
Tel : 02 98 07 74 57
contact@esl-29.com



C.C.T.P

Lot N° : 10 – PEINTURE

SOMMAIRE

01.00.00 – GENERALITES	3
01.01.00 – Réglementation et Norme	3
01.02.00 – Classement des peintures.....	3
01.03.00 – Qualifications Professionnelles.....	4
01.04.00 – Protections Particulières	4
01.05.00 – Spécifications Particulières	4
01.06.00 – Transport Manutention Montage	5
01.07.00 – Echafaudage Tubulaire / Pont roulant de pied sur Roues.....	5
01.08.00 – Nettoyage et Déchets de Chantier	5
01.09.00 – Chauffage d’Appoint	6
01.10.00 – Définitions des Travaux	6
02.00.00 – PEINTURE INTERIEURE.....	7
02.01.00 – Généralités	7
02.02.00 – Primaire.....	7
02.03.00 – Ouvrages Plâtre	7
02.04.00 – Ouvrages Maçonnés.....	8
02.05.00 – Huisseries Bois	8
02.06.00 – Plinthes Bois	8
02.07.00 – Ouvrages Métalliques	8
02.08.00 – Canalisations PVC.....	9
02.09.00 – Divers	9
02.10.00 – Nettoyage.....	9
03.00.00 - Dossier des Ouvrages Exécutés.....	10

01.00.00 – GENERALITES

01.01.00 – Réglementation et Norme

Les fournitures, prestations et travaux, objet du présent lot, seront exécutés conformément aux DTU, cahier des charges, cahier des clauses techniques particulières, cahier des clauses spéciales, avis techniques, normes, règlements et prescriptions techniques en vigueur à la date de signature du marché.

Selon les Documents Techniques Unifiés, et plus particulièrement :

- D.T.U. N° 59.1 - NF P 74-201-1/2 - Octobre 1994 - " Travaux de peinture "
- D.T.U. N° 59.2 - NF P 74-202-1/2 - Mai 1993 - " Revêtements plastiques épais sur bétons et enduits à base de liants hydrauliques "
- D.T.U. N° 59.3 - NF P 74-203-1/2 - Mai 1993 - " Peinture de sols "
- Décisions ou recommandations du Groupe Permanent d'Etude des Marchés de Peinture, Vernis et Produits connexes (GPEM.PV). 1.1.2
- DTU 81 - Ravalement peinture – avis technique.

Selon les normes N.F. :

- N.F.P. 00.001 à 00.002 - Terminologie
- N.F.P. 01.001 à 01.101 - Dimensions des constructions
- N.F.P. 02.001 à 02.025 - Dessins de bâtiment et de génie civil
- N.F.P. 03.001 - Cahier des charges, marchés
- N.F.P. 04.002 à 04.103 - Tolérances
- N.F.P. 05.100 à 05.341 - Performances
- N.F.T. 30.608 à 36.005 - Peinture, pigments, vernis
- N.F.T. 31.004 - Pigments - Minium pour peintures
- N.F.T. 54.002 à 54.329 - Plastiques
- N.F.X. 02.001 à 08.100 - Normes fondamentales
- N.F.T. 30 - Peinture – avis technique (vitrage isolant)

Conditions minimales d'intervention pour l'exécution des travaux de peinture intérieure.

Les ouvrages de peinture, vernis, enduits et préparations assimilées ne sont exécutées que sur des subjectiles propres et dépoussiérés, répondant aux prescriptions les concernant.

Ils ne sont jamais exécutés en atmosphère susceptible de donner lieu à des condensations, ni sur des subjectiles gelés ou surchauffés, ni non plus, de façon générale, dans des conditions activant anormalement le séchage (vent, soleil, etc.).

En travaux intérieurs et pour toute finition brillante ou satinée ou de vernis, les conditions requises sont :

- Température supérieure à + 8 °C.
- Hygrométrie inférieure à 65 % HR.

Certains produits nécessitent des conditions particulières d'application plus contraignantes, celles-ci font alors l'objet d'une mention particulière dans la fiche technique du produit établie par le fabricant.

Finition désirée :

- La préparation et les couches de finition seront en adéquation avec une finition de type A au sens de la norme NF P74-201-1 (DTU 59.1) pour les supports plâtre, béton et bois, et de type B pour les supports métallique et PVC.

L'entrepreneur devra une température intérieure adéquate à l'application de son produit.

Conditions minimales d'intervention pour l'exécution des travaux de peinture extérieure

Les ouvrages de peinture, vernis, enduits et préparations assimilées ne sont exécutées que sur des subjectiles propres et dépoussiérés, répondant aux prescriptions les concernant.

Ils ne sont jamais exécutés en atmosphère susceptible de donner lieu à des condensations, ni sur des subjectiles gelés ou surchauffés, ni non plus, de façon générale, dans des conditions activant anormalement le séchage (vent, soleil, etc.).

En travaux extérieurs, la température ambiante ainsi que celle du subjectile ne devront pas être inférieure +5 °C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 80 % HR.

En zone exposée, les teintes sombres sont à proscrire sur tous supports (coefficient d'absorption solaire > 0,7).

Certains produits nécessitent des conditions particulières d'application plus contraignantes, celles-ci font alors l'objet d'une mention particulière dans la fiche technique du produit établie par le fabricant.

01.02.00 – Classement des peintures

Les revêtements mis en œuvre par le présent lot à savoir les peintures, les toiles de verre peintes et les tissus vinyles, devront permettre, compte tenu des supports, l'obtention du classement au feu suivant :

- M2 en parties verticales et M1 en plafond selon l'arrêté de 28 août 1991,
- Les peintures et revêtements minces M1 sur supports inertes peuvent être classés MO si le dégagement calorifique surfacique + 2,1 MJ/m².

Peinture intérieure sur supports inertes :

- Peinture brillante MO si l'application en quantité est inférieure à 0,10 Kg/m²,
- Peinture satinée ou mate MO si l'application en quantité est inférieure à 0,40 Kg/m².

Peinture intérieure sur supports non isolants classés MO :

- Peinture brillante M1 si l'application en quantité est inférieure à 0,35 Kg/m²,
- Peinture satinée ou mate M1 si l'application en quantité est inférieure à 0,75 Kg/m² sans prendre en compte les apprêts, impressions et bouche pores.

Peinture intérieure sur supports non isolants classés M1 ou M2

- Peinture brillante M² si l'application en quantité est inférieure à 0,35 Kg/m²,
- Peinture satinée ou mate M² si l'application en quantité est inférieure à 0,75 Kg/m² sans prendre en compte les apprêts, impressions et bouche pores.

01.03.00 – Qualifications Professionnelles

- 611 Peinture Ravalement.
- 612 Ravalement en Peinture.
- 613 Peinture Industrielle.
- 616 Décoration

01.04.00 – Protections Particulières

Des précautions spéciales devront être prises en cours des travaux pour assurer la protection efficace des passages et spécialement les accès provisoires.

L'entreprise du présent lot aura la charge d'établir tous trottoirs, panneaux, clôtures, planchers, auvents, bâches, et tous autres éléments tendant à la protection des passants, visiteurs, et de toute personne concourant aux travaux, contre la chute des matériaux et pour éviter tout accident.

Bien que la responsabilité du Maître d'œuvre ne puisse en aucun cas être mise en cause à ce titre, l'entrepreneur ne pourra se refuser de compléter ou améliorer les mesures de protection déjà prises si elles sont jugées insuffisantes, et dans ce cas il ne pourra prétendre à aucune indemnité supplémentaire pour protection parfaite et efficace.

01.05.00 – Spécifications Particulières

L'entrepreneur doit tous les ouvrages décrits au présent document. Il sera compris dans ses prestations, la coordination avec les lots sols souples, carrelage / faïence et cloisons / faux-plafond.

Planéité de l'enduit

Écart inférieur à 5 mm en tout point d'une règle de 2 m appliquée sur enduit.

Écart inférieur à 1 mm sous la règle de 0,20 m (planéité locale).

Enduits au mortier béton

Les supports réceptionnés devront être exempts de taches récentes, d'humidité, de moisissures, de souillures, d'efflorescences, de salpêtre, de taches de rouille, de taches d'huile, de graisse et de taches diverses provenant de structures bois ou métalliques contiguës ou sous-jacentes.

L'humidité sera inférieure à 5% en poids. La pulvérulence sera nulle et le pH ne devra pas excéder 12.

Bois et matériaux dérivés du bois

L'entrepreneur de peinture doit s'informer en temps utile de la nature des fonds à traiter et en particulier, de l'alcalinité des subjectiles. Les essences, choix d'aspect, qualités technologiques des bois ou des matériaux dérivés du bois, tels que contreplaqués ou lattes, panneaux de fibres, panneaux de particules, doivent être conformes aux spécifications des normes françaises correspondantes et à défaut de norme, selon les indications figurant dans les D.T.U. dont relève l'ouvrage. Les types de bois mis en œuvre ou existants sont les suivants : Les bois massifs, les contreplaqués et lattes, les panneaux plaqués (panneaux de particules ou panneaux de fibres), les panneaux de particules et les panneaux de fibres.

Tous ces matériaux peuvent être bruts, simplement poncés, imprégnés ou non, enduits ou imprégnés ou non, enduits ou imprimés, prépeint ou peint.

Les travaux à exécuter au titre du présent lot comprennent :

- Les ouvrages de peintures sur béton, maçonnerie, plâtrerie, pvc, bois et métaux en intérieurs et extérieurs,
- Le nettoyage général de tous les locaux et circulations après l'exécution des travaux,
- Les ouvrages divers,
- Peinture sur canalisation et radiateur,
- Peinture sur bois,
- Peinture sur murs et cloisons,
- Toile de verre à peindre.

Pour l'ensemble des peintures des différentes familles, les préparations des supports et finitions seront de type A.

Sont comprises toutes les sujétions à la charge de l'entrepreneur, les mesures nécessaires pour la coordination avec les autres lots, la fourniture des matériaux et le transport à pied d'œuvre, la manutention, la pose en une ou plusieurs opérations, toutes les sujétions propres à l'exécution des ouvrages ou découlant des travaux des autres lots, etc... Les descriptions qui suivent présentent les renseignements techniques quant aux travaux à effectuer. Ces descriptions n'ont pas de caractère limitatif et l'entrepreneur exécutera, comme étant inclus dans son prix, tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

Limite des prestations

L'entrepreneur doit tous les ouvrages décrits au présent document.

Il sera compris dans ses prestations, la coordination avec les lots sols souples, carrelage / faïence et cloisons / faux-plafond.

Reconnaissance des supports

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur procédera à un examen des subjectiles, tant pour en tirer tous renseignements utiles que pour vérifier leur état.

Tout commencement des travaux d'application signifiera l'acceptation par l'entrepreneur du présent lot, des supports fournis.

Toutes précautions seront prises, au préalable, pour assurer la protection des surfaces qui pourraient subir des dégradations du fait des peintures.

Nettoyage

Le peintre devra le nettoyage du chantier avant le commencement de ses prestations ainsi qu'en fin de chantier.

Les éléments sont les suivants :

- Le nettoyage des sols, murs et plafonds, des appareils sanitaires, des appareils électriques, de la quincaillerie, des vitrages. Conformément au D.T.U., les nettoyages devront faire disparaître les taches de peinture ou d'huile, les taches de plâtre, de ciment, etc. et les crasses des films de mortier, etc.

Les produits employés (solvant, décapant, etc.) et les procédés de mise en œuvre (grattage, ponçage) devront être appropriés afin d'éviter l'altération des matières et de leur surface. L'emploi de décapants trop violents, susceptibles de détériorer les chromes ou d'attaquer les joints de carrelage et de faïence, est interdit.

01.06.00 – Transport Manutention Montage

L'entrepreneur adjudicataire devra dans le cadre de sa prestation :

- Transport de l'ensemble de ses matériaux sur le chantier, y compris autorisation de transport exceptionnel.
- Stockage sur le chantier en prenant toutes précautions pour éviter toute déformation des éléments.
- L'entrepreneur devra également prévoir une protection contre l'humidité et les salissures durant ce stockage.
- Levage et stabilité provisoire dans le respect des règles de sécurité.
- Montage définitif après réglage, serrage des assemblages et finition complète des ouvrages.

01.07.00 – Echafaudage Tubulaire / Pont roulant de pied sur Roues

Afin de réaliser les travaux en conformité, il est demandé à l'entreprise d'utiliser un échafaudage roulant, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Hauteur de la plate-forme suivant la hauteur nécessaire pour effectuer la pose dans de bonnes conditions, surface de la plate-forme : 2,00 m x 4,00 m,

Tous les frais de l'entrepreneur consécutifs aux prescriptions du présent article font implicitement partie du prix du marché, CE POSTE EST CHIFFRÉ A PART et doit être détaillé.

01.08.00 – Nettoyage et Déchets de Chantier

Chaque entrepreneur doit laisser le chantier quotidiennement propre et libre de tous déchets pendant l'exécution des travaux dont il est chargé.

Chaque entrepreneur est responsable du tri et de l'évacuation de ses déchets. Il lui appartiendra de prévoir, le temps de son intervention, les moyens adéquats permettant soit l'évacuation quotidienne de ses déchets à la décharge, soit la mise en place d'une benne à sa charge, si cette évacuation quotidienne lui paraît trop contraignante.

Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de respecter la réglementation en vigueur (se référer, s'il existe, au plan départemental de gestion des déchets).

01.09.00 – Chauffage d'Appoint

L'entreprise du présent corps d'état devra prévoir à sa charge en nombre suffisant pour assainir l'ensemble du bâtiment (froid ou humidité) et si nécessaire, la mise en place de chauffage d'appoint de ses zones d'intervention pour mise en état hygrométrique et thermique des parois et des pièces des locaux affectés par les travaux.

La puissance nécessaire pour l'installation du chauffage de chantier sera communiquée au lot électricité.

Le matériel à mettre en œuvre est à la charge du présent lot et les dépenses de consommation seront affectées au compte prorata.

01.10.00 – Définitions des Travaux

Finition des peintures et revêtement muraux souhaitées :

- La finition des peintures et revêtements muraux souhaitées devra être lessivable et de **type B**.

Brossage, dérouillage, égrenage et époussetage :

- La disparition sur les maçonneries, plâtres et les boiseries de tous les marques de chantier à l'exception de celles qui nécessitent un ragréage ou une pièce de bois, est à la charge du présent lot.

Rebouchages :

- A l'enduit gras, à l'huile, ou avec un produit pelliculaire spécial, sont à la charge du présent lot, à l'exception des cas qui rendent nécessaires un ragréage ou une greffé de bois. Auquel cas, l'entrepreneur du lot devra refuser les fonds.

Enduits garnissant ratissés ou repassés :

- En plafonds, sur les parois en béton et dans certains cas, sur les parois enduites au mortier bâtard, il sera prévu un enduit pelliculaire dit enduit garnissant de type GS ou équivalent, appliqué en deux couches minimums.
- Cet enduit devra faire disparaître toutes les irrégularités et les bulles du béton. Il sera prévu également, la reprise des arêtes et cueillies exécutées par le Gros-œuvre ou plâtrerie. La surface sera finement lissée et servira de subjectiles en couches intermédiaires et terminales.

Ponçage :

- Complet du peluchage de tous les ponçages contribuant à une parfaite finition des ouvrages, à la charge du présent lot.

Couche d'impression :

- Sur tous les supports plâtre et couche de primaire antirouille sur les supports métalliques non galvanisés.

Couche d'accrochage :

- Sur les supports pvc et métalliques galvanisés

02.00.00 – PEINTURE INTERIEURE

02.01.00 – Généralités

Conditions minimales d'intervention pour l'exécution des travaux de peinture.

Les ouvrages de peinture, vernis, enduits et préparations assimilées ne sont exécutées que sur des subjectiles propres et dépoussiérés, répondant aux prescriptions les concernant.

Ils ne sont jamais exécutés en atmosphère susceptible de donner lieu à des condensations, ni sur des subjectiles gelés ou surchauffés, ni non plus, de façon générale, dans des conditions activant anormalement le séchage (vent, soleil, etc.).

En travaux intérieurs pour toute finition brillante ou satinée ou de verni, les conditions requises sont :

Température supérieure à + 8 °C.

Hygrométrie inférieure à 65 % HR.

Certains produits nécessitent des conditions particulières d'application plus contraignantes, celles-ci font alors l'objet d'une mention particulière dans la fiche technique du produit établie par le fabricant.

Finition désirée, la préparation et les couches de finition seront en adéquation avec une finition :

- Type B au sens de la norme NF P74-201-1 (DTU 59.1) pour les supports plâtre, béton et bois,
- Type B pour les supports métallique et PVC.

Dans le cadre du projet l'état de finition recherché est une finition de type B.

L'entrepreneur devra une température intérieure adéquate à l'application de son produit.

Le choix des coloris sera fait par la maîtrise d'ouvrage, sur nuancier présenté par le présent lot durant la période de préparation.

02.02.00 – Primaire

L'état des supports et les travaux préparatoires seront conformes aux prescriptions de la norme NF P 74- 201- 1 et amendement A1 (référence DTU 59.1) relatives au degré de finition choisie.

Travaux préparatoires pour support plâtre et plaque de plâtre existant, la prestation comprend :

- Le lessivage d'anciennes peintures, à la lessive de soude, pour repeindre, avec rinçage soigné.
- L'arrachage d'anciens revêtements sur murs type papiers peints ou toile de verre peinte pour recevoir une peinture ou un revêtement neuf d'un autre poste.
- Le sondage systématique des fonds existants par piquetage avec reprise des parties non adhérentes et des manques.
- Le ponçage et l'époussetage

Travaux de primaire, la prestation comprend :

- La réalisation de 1 couche de **Primaire**, suivant type de support(Conditions d'application suivant les prescriptions du fabricant).

Les peintures utilisées devront impérativement présenter un taux de **COV inférieur à 1g/L**.

Les peintures utilisées devront également respecter **la norme NF EN 16640**

Localisation :

Ensemble des Cloisons et doublages dans l'emprise du projet, y compris cloisons béton existantes (côté projet et côté circulation), y compris sanitaires.

02.03.00 – Ouvrages Plâtre

Travaux de finitions pour support plâtre, la prestation comprend :

- La réalisation de 2 couches de **Peinture base Hydro finition VELOURS** avec révision entre chaque couche (Conditions d'application suivant les prescriptions du fabricant).

Les peintures utilisées devront impérativement présenter un taux de **COV inférieur à 1g/L**.

Les peintures utilisées devront également respecter **la norme NF EN 16640**

Localisation :

Ensemble des Cloisons et doublages plâtre dans l'emprise du projet.

02.04.00 – Ouvrages Maçonnés

Travaux de finitions en peinture pour support béton, la prestation comprend :

- La réalisation de 2 couches de **Peinture base Hydro finition VELOURS** avec révision entre chaque couche (Conditions d'application suivant les prescriptions du fabricant).

Les peintures utilisées devront impérativement présenter un taux de **COV inférieur à 1g/L**.
Les peintures utilisées devront également respecter **la norme NF EN 16640**

Localisation :

Cloisons béton existantes (côté projet et côté circulation), y compris sanitaires.

02.05.00 – Huisseries Bois

L'état des supports et les travaux préparatoires seront conformes aux prescriptions de la norme NF P 74- 201-1 et amendement A1 (référence DTU 59.1) relatives au degré de finition choisie.

Travaux préparatoires pour support bois neuf, la prestation comprend :

- Le brossage, effectué à sec à la brosse dure (non métallique).
- L'impression, a pour but de s'opposer à la pénétration de l'eau en phase liquide tout en laissant passer la vapeur d'eau.
- Le rebouchage au mastic de type pâte à bois, pour rectifier les défauts d'aspect avant mise en peinture.
- Le ponçage, à sec et au papier abrasif pour éliminer toutes les échardes et rugosités du bois et couper les fibres relevées après l'impression.
- L'enduit repassé, il s'effectue en deux passes avec ponçage et époussetage entre passes et à la fin pour un aspect final lissé.

Travaux de finitions pour support bois, la prestation comprend :

- La réalisation de 2 couches de **Vernis incolore mat en phase aqueuse** (Conditions d'application suivant les prescriptions du fabricant).

Localisation :

Ensemble des huisseries et châssis bois

02.06.00 – Plinthes Bois

L'état des supports et les travaux préparatoires seront conformes aux prescriptions de la norme NF P 74- 201-1 et amendement A1 (référence DTU 59.1) relatives au degré de finition choisie.

Travaux préparatoires pour support bois neuf, la prestation comprend :

- Le brossage, effectué à sec à la brosse dure (non métallique).
- L'impression, a pour but de s'opposer à la pénétration de l'eau en phase liquide tout en laissant passer la vapeur d'eau.
- Le rebouchage au mastic de type pâte à bois, pour rectifier les défauts d'aspect avant mise en peinture.
- Le ponçage, à sec et au papier abrasif pour éliminer toutes les échardes et rugosités du bois et couper les fibres relevées après l'impression.

Travaux de finitions pour support bois, la prestation comprend :

- La réalisation de 2 couches de **Peinture base Hydro finition VELOURS** avec révision entre chaque couche (Conditions d'application suivant les prescriptions du fabricant).

Localisation :

Ensemble des Plinthes bois + lisses de protection murale

02.07.00 – Ouvrages Métalliques

L'état des supports et les travaux préparatoires seront conformes aux prescriptions de la norme NF P 74- 201-1 et amendement A1 (référence DTU 59.1) relatives au degré de finition choisie.

Travaux préparatoires pour support métallique, la prestation comprend :

- Le lessivage et dégraissage d'anciennes peintures, à la lessive de soude, pour repeindre, avec rinçage soigné.
- Le brossage énergique à la brosse métallique.
- L'aspiration des poussières.

Travaux de finitions pour support métallique, la prestation comprend :

- La réalisation de 2 couches de Toll O Star Satin de Tollens aspect tendu ou équivalent avec révision entre chaque couche (Conditions d'application suivant les prescriptions du fabricant).

Localisation :

Canalisations de chauffage - Canalisations EF / EC

02.08.00 – Canalisations PVC

L'état des supports et les travaux préparatoires seront conformes aux prescriptions de la norme NF P 74- 201-1 et amendement A1 (référence DTU 59.1) relatives au degré de finition choisie.

Travaux préparatoires pour support PVC, la prestation comprend :

- Le lessivage et d'anciennes peintures, à la lessive de soude, pour repeindre, avec rinçage soigné.
- Le brossage énergique à la brosse dure (non métallique).
- L'aspiration des poussières.
- L'impression.

Travaux de finitions pour support métallique, la prestation comprend :

- La réalisation de 2 couches de Cross Velouté de Tollens ou équivalent avec révision entre chaque couche (Conditions d'application suivant les prescriptions du fabricant).

Localisation :

Toutes canalisations EU et AEP

02.09.00 – Divers

Tous les travaux qui ne sont pas décrits ci-dessus et qui sont nécessaires à la bonne exécution des ouvrages, tant du point de vue technique que du point de vue esthétique, seront à exécuter sans pouvoir prétendre à un quelconque supplément de prix dû à une omission du présent CCTP et du bordereau qui l'accompagne. Y compris toutes sujétions.

02.10.00 – Nettoyage

Les nettoyages de mise en service seront à la charge de l'entrepreneur de peinture.

Le nettoyage comprendra 2 passages :

Nettoyage d'OPR, suivant planning

Ces nettoyages intéresseront toutes les parties apparentes et notamment :

- Les revêtements de sols et murs de toutes natures,
- Les accessoires de quincaillerie (poignées, plaques de propreté, dégagement des pènes...),
- Les appareils sanitaires et leurs robinetteries,
- Les portes de distribution et des portes de placards,
- Les appareillages électriques y compris luminaires,
- Les vitres et glaces aux 2 faces y compris feuillures des menuiseries
- Les déchets résultant des nettoyages eux-mêmes Ils seront réalisés conformément aux prescriptions du D.T.U. N° 59.1

Nettoyage de réception, suivant planning

Ces nettoyages intéresseront toutes les parties apparentes et notamment :

- Les revêtements de sols et murs de toutes natures,
- Les appareils sanitaires et leurs robinetteries,
- Les vitres et glaces aux 2 faces y compris feuillures des menuiseries
- Les déchets résultant des nettoyages eux-mêmes Ils seront réalisés conformément aux prescriptions du D.T.U. N° 59.1

03.00.00 - Dossier des Ouvrages Exécutés

Dès que possible et obligatoirement à la réception des ouvrages, l'entreprise devra remettre au Maître d'œuvre un dossier complet en lien de téléchargement et 1 bordereau récapitulatif comprenant :

- Le dossier de recollement des ouvrages exécutés.
- Les P.V. d'essais et tenue au feu.
- La mise à jour de tous plans d'exécution.
- Les notices techniques du matériel avec bons de garantie, provenance, avis techniques.
- Les manuels d'utilisation et d'entretien.
- Les attestations AOC et certificat de conformité autocontrôle de l'entreprise demandés par le Bureau de Contrôle.

Il est stipulé que la réception ne pourra être prononcée sans la fourniture de ces documents le jour de la réception, de ce fait, la dernière situation ne pourra être libérée.